

Question de Mme Fabienne Winckel au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "la mobilité interrégionale des travailleurs belges" – 20/6/2017

Fabienne Winckel (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, dans la même thématique, je me suis replongée dans les chiffres. Certains sont un peu contradictoires. Les chiffres du VDAB montrent que le nombre de travailleurs wallons ayant décroché un emploi en Flandre a augmenté entre 2014 et 2016. De près de 13 500 travailleurs wallons ayant trouvé un emploi en Flandre en 2014, on serait passé à un peu moins de 17 000 personnes pour l'année 2016. Dans un second temps, le SPF Économie indiquait début mai que de moins en moins de travailleurs wallons travaillent en Flandre et ce, depuis cinq ans. Cette tendance se confirme également sur les deux dernières années. Monsieur le ministre, les chiffres semblent un peu contradictoires entre les services régionaux et les vôtres. Pouvez-vous faire le point à ce sujet? Quels éléments portés à votre connaissance justifient le fait qu'il y ait eu, depuis 2014, de plus en plus de nouveaux travailleurs wallons en Flandre mais que, simultanément, le nombre global de Wallons travaillant en Flandre est en constante diminution? Ces chiffres m'amènent à vous poser une question d'ordre plus général. Quelles sont vos analyses sur la mobilité interrégionale en Belgique? Les mesures de facilitation de cette mobilité introduites par les différentes Régions compétentes en matière d'emploi sont-elles soutenues par le gouvernement fédéral? Nous arrivons bientôt à la fin du premier semestre 2017. Quelles sont les prévisions pour celui-ci ainsi que celles pour l'ensemble de l'année 2017?

Kris Peeters, ministre: Monsieur le président, chère collègue, madame Winckel, selon les données annuelles de l'enquête sur les forces de travail de la direction générale Statistiques du SPF Économie, en 2013, 49 547 travailleurs wallons exerçaient leur emploi en Région flamande, ce qui correspond à 3,7 % des travailleurs wallons. Ce nombre est resté stable en 2014 avec 49 553 travailleurs. Ce chiffre a décliné pour atteindre le nombre de 40 478 unités en 2015 avant de remonter à 43 211 travailleurs en 2016, soit 3,2 % des travailleurs wallons. Parmi ces travailleurs wallons en 2013 en Région flamande, 22 309 résidaient dans la province du Hainaut, soit près de 45 % des travailleurs wallons en Région flamande. En 2016, ils n'étaient plus que 19 908 mais ce nombre correspond toujours à 46 % des travailleurs wallons en Région flamande. Enfin, parmi les travailleurs du Hainaut exerçant leur emploi en Région flamande, 6 581 exerçaient en province de Flandre occidentale en 2013, soit près de 30 % des travailleurs du Hainaut exerçant leur emploi en Région flamande. Ce nombre a diminué à 4 722 unités en 2016, soit près de 24 % des travailleurs wallons en Région flamande. La diminution au cours des quatre dernières années du nombre total de travailleurs wallons en Flandre doit être le résultat du nombre de départs, qui est plus élevé que les nouveaux afflux. La raison du grand nombre de départs n'est pas connue en ce moment et devrait être examinée davantage. En tout cas, ce n'est pas le résultat des départs à la pension ou à la retraite anticipée, vu la pyramide des âges des travailleurs wallons qui travaillent en Flandre. La source pour l'évolution globale du nombre de personnes actives (c'est-à-dire l'enquête sur les forces de travail) et la source pour les nouveaux travailleurs wallons en Flandre (les institutions régionales) sont deux sources différentes et doivent donc être interprétées avec une certaine prudence. Aucune prévision n'est disponible pour 2017. En ce qui concerne la mobilité interrégionale au sein de la Belgique, ce sont tout d'abord les Régions qui sont compétentes. J'approuve, en tout cas, toutes les initiatives visant à augmenter la mobilité géographique des travailleurs et des personnes à la recherche d'un emploi que prennent mes collègues régionaux. Je vous remercie.

Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, ma réplique sera courte. Je vous remercie pour ces chiffres. Il est vrai qu'il convient de les analyser avec prudence. (Intervention hors micro) Il est important de travailler sur cette mobilité interrégionale. Nous avons tous à y gagner. Au plus on fait des ponts entre les Régions, au plus c'est positif pour notre pays.

